



Comment nous, paroisses, abordons-nous les évolutions en cours dans l'Eglise nationale?

Rétrospective des conférences des présidences 2017

Cinq conférences des présidences ont eu lieu durant la seconde moitié du mois d'octobre dans toutes les régions du ressort territorial de l'Eglise. Elles étaient placées sous la question générale suivante: **Comment nous, paroisses, abordons-nous les évolutions en cours dans l'Eglise nationale?** Au cœur des discussions figuraient la nouvelle loi sur les Eglises nationales et la Vision Eglise 21, deux projets de réformes d'une influence déterminante pour l'avenir de nos Eglises et qui ont franchi des étapes importantes durant l'année du jubilé de la Réforme.

L'objectif visé par le Conseil synodal à travers le choix des sujets était d'être en dialogue avec les paroisses et d'élaborer avec elles le processus de transformation en cours. Les conférences devaient servir à les informer sur des questions actuelles de la politique ecclésiale, tout en les aidant à définir elles-mêmes des orientations. Ces échanges devaient permettre de mener une réflexion sur les conséquences futures de ces prochains changements, sur les chances et les risques qu'ils comportent et la façon dont les paroisses peuvent et doivent les aborder.

1. Résultats des tables rondes sur la Vision Eglise 21

Après une introduction théologique de la Vision Eglise 21 par Matthias Zeindler, responsable du secteur Théologie, une première discussion a abordé la question de savoir «**Quel est l'impact concret de la Vision Eglise 21 pour notre paroisse?**»

Les réponses fournies lors des tables rondes révèlent une grande diversité d'interprétation. Ainsi, certaines personnes voient dans la Vision une confirmation de la justesse de l'être-Eglise actuel. D'autres l'interprètent comme une invitation à opérer des changements pour progresser vers un avenir meilleur. Si d'aucuns la trouvent (encore) trop abstraite, d'autres y voient une aide concrète pour définir des orientations et prendre des décisions. Beaucoup relèvent que la Vision offre la possibilité de mieux prendre conscience de ce qui fait le cœur même de l'Eglise. De nombreux participants et participantes prévoient d'utiliser la Vision pour mener des discussions sur l'avenir, d'autres avaient déjà en tête des mesures concrètes pour la mettre en œuvre.

On trouvera ci-après un résumé des principales interprétations de la Vision.

1. La Vision comme confirmation de l'être-Eglise actuel

Les déclarations voyant dans la Vision une confirmation de l'Eglise telle qu'elle a été vécue jusqu'ici se présentaient par exemple ainsi:

Citations (extraits):

- «Confirmation de la voie suivie jusqu'ici»
- «Poursuivre ce qui a fait ses preuves et lui donner un coup de jeune»
- «Maintenir les traditions (p. ex. prédications)»
- «Cela nous confirme dans notre travail, beaucoup s'est déjà fait et continuera de se faire»

2. La Vision comme un appel à entreprendre des changements

A l'opposé des déclarations allant dans le sens d'une confirmation de l'être-Eglise, de nombreux commentaires conçoivent la Vision comme un appel à entreprendre des changements qui devraient apporter des améliorations par rapport à la situation actuelle. Parmi ceux-ci figurent des déclarations telles que:

Citations (extraits):

- «*Que* pouvons-nous faire mieux et où?»
- «Où avons-nous des lacunes?»
- «Reconsidérer l'Eglise, consolider ce qui a fait ses preuves, développer de nouvelles idées, affronter ce qui fait problème.»
- «Tous les membres et domaines de travail/organes peuvent poser des questions et donner ainsi le mandat de faire avancer notre Eglise.»
- «Suggestion pour un nouveau site internet, images appropriées»
- «Quitter notre petit confort»
- «Ouverts à toutes et à tous / être accessibles»

3. La Vision a besoin d'être concrétisée

Différents commentaires relèvent la nécessité de concrétiser la Vision.

Citations (extraits):

- «Les idées directrices sont en quelque sorte le squelette et la structure, il nous faut à présent leur donner chair et vie».
- «Nous ne savons pas encore où se trouve Dieu»
- «Des «principes vagues» offrent des opportunités pour une mise en œuvre concrète»
- «Il manque encore de la substance pour la mise en œuvre

4. La Vision est un support pour trouver ses marques et prendre ses décisions

D'un autre côté, beaucoup estiment que la Vision apporte déjà de bons repères pour agir, comme l'illustrent les déclarations suivantes:

Citations (extraits):

«Repère / boussole» «Les champs d'investigation nous fournissent des repères où sommes-nous en chemin?»

- «Un instrument/un outil formulé dans un langage compréhensible»
- «Avoir la Vision en tête comme mot d'ordre lors des décisions du conseil de paroisse.»
- «Les idées directrices peuvent donner une assurance, fixer le cadre.»
- «Je ne suis pas seul, nous allons tous dans la même direction»
- «La Vision comme cadre, comme point de repère montrant où nous en sommes, ce que nous faisons bien, ce que nous pourrions faire mieux»
- «Ouverts à tous – mais pas ouverts à tout»
- «Notre fondement reste, nous sommes avec lui en chemin».

5. La Vision rappelle ce qui fait l'essence de l'Eglise

En nous rappelant ce qui fait l'essence de notre Eglise, la Vision peut nous aider à affirmer notre identité, comme cela ressort de divers commentaires. La Vision renforce ainsi la confiance en soi et le sentiment d'appartenance à la communauté.

Citations (extraits):

- «Remettre au centre le message / la mission fondamentale»
- «Ne rien réinventer mais opérer un recentrage >expérience révélatrice, déclic»
- «Les idées directrices ne sont pas nouvelles dans leur principe, mais elles sont devant nous noir sur blanc»
- «Cela fait du bien d'entendre à nouveau énoncer l'essentiel de la mission de l'Eglise»
- «Se recentrer autour de ce qui est important»
- «Qu'apportons-nous aux êtres humains avec nos activités? >Se concentrer sur notre mission»
- «Appel à développer une nouvelle conscience de ce que l'on est»
- «Beaucoup de paroisses travaillent déjà selon cette Vision > mais nous devons nous rappeler que nous cheminons ensemble»

6. La Vision favorise la discussion autour de l'avenir

La Vision fournit des éléments de langage et peut donc aussi servir de base de dialogue. De nombreux commentaires montrent qu'elle peut favoriser la discussion autour de l'avenir.

Citations (extraits):

- «Se tourner vers demain avec les idées directrices»
- «La Vision encourage la discussion»

- «Nous avons déjà une charte paroissiale > à réexaminer à la lumière de la Vision 21»
- «Quelles idées directrices sont déjà appliquées dans la paroisse, lesquelles sont plus urgentes que d'autres»
- «Base de travail pour ma charte paroissiale»
- «Engager des discussions par le biais de la Vision»
- «Incitation à la réflexion»

7. Faire de la Vision une réalité vivante

Enfin, de nombreux commentaires donnent une idée de la façon dont les paroisses prévoient ou ont déjà commencé de mettre en œuvre la Vision Eglise 21.

Citations (extraits):

- «La prendre comme thème de l'année ou du trimestre, p. ex. lors de cultes ou de manifestations»
- Inscrire les idées directrices au programme d'environ trois soirées organisées dans la région en hiver 2017/2018»
- «Mettre en œuvre les idées directrices dans les paroisses > reprendre le chant de la Vision > le faire régulièrement chanter au culte»
- «Approfondir une idée directrice lors du culte chaque année»
- «Au début d'une séance du conseil, prononcer brièvement une idée directrice et en discuter pendant une dizaine de minutes comme introduction à l'ordre du jour»
- «Discuter régulièrement des idées directrices au conseil, les afficher dans la salle de réunion pour se les remémorer»
- «Dans la chronique paroissiale ou l'éditorial de l'arrondissement de Reformiert/Réformés écrire à tour de rôle un article personnel / des réflexions sur l'une des idées directrices»

Commentaire du Conseil synodal et des services généraux de l'Eglise à propos de la mise en œuvre de la Vision Eglise 21

En automne 2017, au terme du processus d'élaboration de la Vision, le Conseil synodal a procédé à un examen approfondi de la mise en œuvre. Deux **documents de travail** sur la mise en œuvre destinés aux paroisses ont déjà pu être présentés lors des conférences: l'un expose les fondements théologiques de la Vision, l'autre est un guide renfermant des propositions méthodologiques et thématiques pour mener des discussions en paroisse. D'autre part, le Conseil synodal a décidé que la Vision et chacune des idées directrices deviendront tour à tour «l'astre» qui guide l'année.

Cet «astre» sera aussi au cœur du Dimanche annuel de la Réformation, qui se présentera ces prochaines années comme un «Dimanche de la Vision». En outre, le Conseil synodal a décidé, sous réserve de l'approbation du Synode, de créer un poste d'ambassadeur ou d'ambassadrice de la Vision à 40 % qui aura pour mission de soutenir les paroisses et leur fournir des suggestions pour la mise en œuvre. Enfin, il a décidé d'instituer un **Think Tank** qui développera à l'intention des organes décisionnels des services généraux de l'Eglise des idées créatives pour la mise en œuvre.

2. Résultats des questions relatives à la nouvelle loi sur les Eglises nationales

Dans la deuxième partie des conférences, en réponse à la question **«Quels sont selon les paroisses concernées les aspects demandant une attention particulière lors de la mise en œuvre de la loi sur les Eglises nationales?»**, les participantes et participants ont été invités à formuler le plus concrètement possible à l'intention de la direction de l'Eglise des souhaits et demandes concernant la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les Eglises nationales. Les réponses peuvent être classées en 7 grands champs

thématiques, auxquels s'ajoutent quelques attentes spécifiques. Ces réponses sont décrites ci-dessous et commentées du point de vue du Conseil synodal.

Champ thématique 1: soutien dans le domaine de l'engagement du personnel

Demandes exprimées:

De nombreuses réponses ont porté sur le soutien des paroisses dans le domaine de l'engagement du personnel. Elles expriment le souhait que les compétences au sein des Refbejuso soient clairement définies et que les paroisses reçoivent rapidement des informations pouvant leur faciliter le travail pour les questions relatives à l'engagement du personnel.

Citations (extraits):

Attentes relatives aux compétences:

- «Guide explicatif sur les instances répondantes»
- «Interlocuteurs clairement définis pour chaque ministère»
- «Proximité avec les paroisses»

Attentes relatives aux informations:

- «Guide / notice pour le recrutement»
- «Mise à disposition d'outils simples et pratiques, p. ex. pour la saisie du temps de travail»
- «Contrats de travail»?

Commentaire:

Le Conseil synodal prend très au sérieux les demandes des paroisses souhaitant obtenir des aides pratiques pour le traitement des questions relatives à l'engagement de personnel. Il prévoit notamment de mettre à leur disposition un instrument permettant la saisie simplifiée du temps de travail des membres du corps pastoral. Le Conseil synodal s'efforcera en outre de définir clairement les compétences en matière d'engagement au sein des services généraux de l'Eglise et de les communiquer de façon transparente. La tâche des pasteurs et pasteuses régionaux d'être les premiers interlocuteurs pour les questions d'engagement prendra encore plus d'importance à l'avenir.

Champ thématique 2: conditions d'engagement pour les ministères de l'Eglise

Demandes exprimées:

Plusieurs interventions ont porté sur les conditions d'engagement pour les différents ministères de l'Eglise. Il en ressort qu'elles devraient être les plus simples possible au niveau structurel et identiques pour les 3 ministères. En outre, il convient d'accorder suffisamment d'attention au développement du personnel et à la gestion des conflits.

Citations (extraits):

Attentes relatives aux conditions d'engagement:

- «Etre très attentif aux conditions d'engagement»
- «Conserver les conditions d'engagement du corps pastoral»
- «Conditions d'engagement claires pour le corps pastoral»
- «Structure des salaires après 2022» qui fixe la rémunération, qui est l'employeur et quel est le

règlement d'engagement applicable aux pasteures et pasteurs»

- «La progression salariale devrait être réglée d'une manière égalitaire entre les trois ministères (diacre, catéchète, ...)»
- «Les trois ministères (pastoral, diaconal, catéchétique) doivent pouvoir être admis/assurés dans la même CP»
- «Rôle / droit de regard des trois ministères concernant les prestations de l'Eglise > instructions?»

Attentes relatives au développement du personnel et à la gestion de conflits:

- «La gestion du personnel pastoral doit mieux tenir compte du contexte ecclésial»
- «Créer un service chargé de la gestion des conflits – RH à l'Eglise cantonale»

Commentaire:

La demande de conditions d'engagement identiques pour les trois ministères n'a pas de rapport avec la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les Eglises nationales. Quant à l'intervention en faveur d'une caisse de pension unifiée, l'Eglise cantonale ne peut lui donner suite, car les collaboratrices et collaborateurs socio-diaconaux et les catéchètes sont engagés par les paroisses, et ce sont elles qui décident de la caisse de pension à laquelle elles s'affilient. Le développement du personnel, et les tâches partielles qui en découlent pour l'Eglise nationale, prendront nettement plus d'importance avec la nouvelle loi sur les Eglises nationales, ce qui aura aussi des répercussions au niveau du personnel.

Champ thématique 3: obligation de résidence pour les membres du corps pastoral

Demandes exprimées:

L'obligation de résidence des pasteures et pasteurs a suscité de très nombreux commentaires. La réglementation actuelle est partiellement remise en question en faisant référence à l'autonomie des paroisses, tout comme la procédure d'établissement de l'obligation de résidence. Divers intervenants et intervenantes espèrent qu'un assouplissement de cette obligation renforcera l'attractivité de leur paroisse. Ce souhait est notamment exprimé par des petites paroisses de l'Arrondissement du Jura situées dans des régions reculées, qui craignent autrement de ne plus pouvoir trouver de pasteures et pasteurs.

Citations (extraits):

Attentes relatives à l'obligation de résidence:

- «L'obligation de résidence doit être adaptée aux besoins actuels (suppression ou assouplissement)»
- «Libérer les petites paroisses de l'obligation de résidence»
- «L'obligation de résidence relève de la responsabilité des paroisses et peut être traitée avec flexibilité».
- «Pour que nous soyons attrayants, l'obligation de résidence doit être supprimée (libre choix du domicile)».
- «Autodétermination en matière d'obligation de résidence»
- Problématique du Jura: Il faut des pasteures et pasteurs qui soient prêts à reprendre un poste pastoral dans des régions périphériques (faible attractivité)».

Commentaire:

La nouvelle loi sur les Eglises nationales confie la responsabilité de l'obligation de résidence à l'Eglise, qui pourra décider en temps voulu de modifier les dispositions en vigueur. Le système actuel est le résultat d'un compromis entre des positions divergentes sur cette question. C'est pourquoi le projet de règlement du personnel pour le corps pastoral ne prévoit pas de modifications, et aucun changement n'est attendu jusqu'en 2022.

Champ thématique 4: attribution des postes pastoraux

Demandes exprimées:

Un autre champ thématique qui a soulevé des réactions relativement nombreuses concernait l'attribution des postes pastoraux. Diverses paroisses craignent en effet que leur nombre diminue en raison de l'érosion de leurs membres. C'est pourquoi elles demandent que le lien entre postes ecclésiastiques et nombre de membres soit supprimé. Comme pour l'obligation de résidence, la procédure d'attribution en vigueur et les compétences y relatives sont remises en question. Les postes pastoraux rattachés à une institution constituent un cas particulier.

Citations (extraits):

Attentes relatives à l'attribution des postes pastoraux:

- «Bien réfléchir à l'attribution des postes pastoraux»
- «Attribution des postes pastoraux entre ville/campagne»
- «Ne pas pénaliser les régions rurales pour les pourcentages de postes»
- «Pourcentages de postes pastoraux: lors de l'attribution, tenir compte du fait que la population dans les paroisses rurales est souvent très âgée (auditionner les paroisses)»
- «Veiller à ce que la clé de répartition ne dépende pas seulement des membres (postes pastoraux)»
- «Comment répartir les pourcentages de postes pastoraux pour les institutions?»
- «Droit de regard de l'Association des paroisses et décision du Synode concernant (...) l'attribution des postes pastoraux.»
- «Conflit d'intérêt: les pasteures et pasteurs membres du Synode déterminent l'attribution des postes pastoraux»

Commentaire:

Les règles et critères régissant l'attribution des postes pastoraux doivent dans tous les cas être décidés par le Synode (législatif), le Conseil synodal étant responsable de l'application (exécutif). La réglementation qui sera en vigueur à l'avenir ne sera élaborée qu'à partir du 1^{er} janvier 2020. Jusque-là, il s'agira de définir les responsabilités futures au sein de l'Eglise, en maintenant la commission actuelle chargée de l'attribution des postes. Le contenu de la réglementation cantonale en vigueur restera valable pendant un délai de transition.

Champ thématique 5: le rôle des pasteures et pasteurs régionaux

Demandes exprimées:

Beaucoup de participantes et participants sont préoccupés par le rôle que seront appelés à remplir les pasteures et pasteurs régionaux. Les interventions ne permettent toutefois pas de dégager une attente uniforme.

Citations (extraits):

Attentes relatives aux pasteures et pasteurs régionaux:

- «Maintenir le rôle et la fonction du ministère pastoral régional (soutien)»
- «Quel est le rôle des pasteurs régionaux, qui les nommera à l'avenir?»
- «Tâches du pasteur régional: encadrement régulier, obtenir un deuxième avis»
- «Laisser les aspects techniques aux pasteurs régionaux (EAD)»
- «Etre attentif au rôle des pasteurs régionaux par rapport à la direction du corps pastoral»

Commentaire:

Le Conseil synodal prévoit de donner à l'avenir un rôle important aux pasteures et pasteurs régionaux tant dans le domaine de l'engagement des membres du corps pastoral que dans celui du développement du personnel. Le Synode d'été 2018 posera des jalons avec les «Principes directeurs de la gestion RH».

Champ thématique 6: finances

Demandes exprimées:

Le champ thématique des finances est celui qui a enregistré le plus grand nombre d'interventions. Manifestement, les questions financières qui apparaissent en rapport avec la nouvelle loi sur les Eglises nationales sont un sujet de préoccupation majeur. Les participantes et participants attachent beaucoup d'importance à la sécurité des paroisses en matière de planification financière. Ils souhaiteraient en outre être soutenus par leurs propres administrations des finances. Ces inquiétudes prennent leur source dans les incertitudes financières liées au pilier B et dans la baisse potentielle des recettes fiscales. Les éventuels coûts administratifs supplémentaires découlant de la nouvelle loi sur les Eglises nationales ont également été évoqués.

Citations (extraits):

Attentes et questions ouvertes concernant les finances:

- «Rester vigilant quant aux charges financières des paroisses»
- «Garantir les finances / les ressources»
- «Pas de charges supplémentaires pour les paroisses»
- «Sécurité en matière de planification (recettes fiscales)»
- «Question / crainte: conséquences et répercussions financières pour les paroisses?»
- «Combien coûtera aux paroisses le nouvel effectif du personnel de Refbejuso?»
- «Il ne faudrait pas augmenter, mais au contraire réduire les charges des paroisses»
- «Pilier B: à quoi doivent s'attendre les paroisses? (Financement?)»
- La pression sur les coûts ne doit pas entraîner de diminution des prestations d'intérêt général; conséquence: baisse des contributions au pilier B»
- «Les paroisses doivent exercer leur influence sur la répartition des fonds provenant de l'enveloppe B (prestations d'intérêt général)»
- «Quelle sera la condition préalable pour la répartition des fonds du pilier B?»
- «Situation financières de paroisses: par rapport aux cures: remise de la dette restante? obligation de résidence? loyer?»
- «Neutre en termes de coûts? Pour la direction du corps pastoral, beaucoup de postes devront être créés et confiés à des personnes compétentes»

- «Mise en œuvre avec des structures simples, si possible pas d'augmentation des redevances des paroisses»

Attentes relatives à la gestion financière découlant de la nouvelle législation:

- «Garantir des aides pour les comptables»
- «Moins de travail pour établir la preuve des charges pour le pilier B»
- «Recensement des prestations d'intérêt général»
- «Preuve simplifiée pour les prestations à des fins non culturelles»
- «Etre informé en temps voulu sur tous ce qui doit être attesté et sur la façon de procéder>instructions, outils»
- «Des informations sur le montant des recettes fiscales des personnes morales et les recettes des impôts paroissiaux sont nécessaires pour pouvoir établir le plan financier et avoir une idée plus claire de la situation de l'Eglise»
- «Bonne introduction du MCH2»
- «Fournir un plan comptable pour le MCH2»
- «Commencer le plus tôt possible des séances d'information sur le MCH2»
- «Introduction à l'intention des administratrices et administrateurs des finances MCH2: assurer une bonne information en temps voulu»
- «Liste de référence de prestataires pour le MCH2»

Commentaire:

Le Conseil synodal mène une planification financière à long terme et informe les paroisses sur les mesures à prendre le cas échéant. Ainsi, un courrier intitulé «Information importante pour la planification financière des paroisses du canton de Bern» a été envoyé au début de l'année aux paroisses. L'introduction du MCH2 n'est pas une conséquence de la nouvelle loi sur les Eglises nationales. Cependant, ce modèle peut servir à garantir les flux financiers et à apporter les preuves requises conformément aux dispositions de la nouvelle loi sur les Eglises nationales. L'introduction du MCH2 et la formation des paroisses relèvent de la compétence de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT).

Champ thématique 7: relevé du travail bénévole

Demandes exprimées:

La nouvelle loi sur les Eglises nationales demande que le volume du travail bénévole soit documenté par les Eglises dans le cadre de l'attestation des prestations fournies. Le choix du niveau d'organisation (Eglise cantonale, arrondissements, paroisses) auquel la preuve doit être apportée est laissé à l'Eglise. Beaucoup de paroisses s'attendent manifestement à devoir attester du travail bénévole et souhaitent obtenir un soutien approprié. Les attentes vont d'une définition claire du travail bénévole, à un outil (électronique) permettant un relevé simple du travail fourni.

Citations (extraits):

Attentes relatives au relevé du travail bénévole

- «Définition claire de ce que recouvre le travail bénévole»
- «Le relevé des heures d'activité bénévole doit être défini de manière précise»
- «Aide à la mise en œuvre du relevé du travail bénévole»

- «Guide sur la mise en œuvre pour les paroisses (relevé des prestations des bénévoles)»
- «Relevé simple du travail bénévole»
 - «Volume du travail bénévole (instrument pour l'enregistrement du temps de travail)»
 - «Relevé du travail bénévole (aides, outil pour l'enregistrement)»
 - «Principes permettant un relevé uniformisé du travail bénévole>outil?»
 - «Désir de pouvoir enregistrer de façon simple le temps de travail bénévole (outil)»
 - «Etablir un instrument afin que le travail bénévole puisse être enregistré simplement»
 - «Le travail bénévole doit pouvoir être déterminé par estimation»
 - «Limiter au maximum le travail supplémentaire»

Commentaire:

L'Eglise cantonale, en collaboration avec le Délégué aux affaires ecclésiastiques, l'Association des paroisses et l'Eglise catholique du canton de Berne (kath:bern), élaborera des informations de base et des instruments pour le relevé du travail bénévole et les mettra à la disposition des paroisses.

Champ thématique 8: formation continue et soutien des autorités de milice

Citations (extraits):

Attentes relatives aux formations continues:

- «Continuer à proposer des séances d'information, des cours, une assistance»
- «Apporter un soutien étendu aux autorités de milice des paroisses pour la mise en œuvre»
- «Le conseil de paroisse est une autorité de milice disposant de ressources limitées»

Commentaire:

L'Eglise cantonale continuera de proposer des formations continues diversifiées visant à soutenir les responsables au sein des paroisses dans l'accomplissement de leurs importantes tâches. Cependant, la condition préalable est que les membres des conseils de paroisse participent aux formations proposées. Le secteur Paroisses et formation se tient à la disposition des paroisses pour répondre à leurs demandes et les conseiller.

Champ thématique 9: cadre institutionnel

Demandes exprimées:

Enfin, une série de commentaires et de questions portent sur les attentes relatives au cadre institutionnel sous le régime de la nouvelle loi sur les Eglises nationales. Notamment par rapport aux bases légales, à l'administration, à l'autonomie et à la collaboration ainsi qu'à la politique d'information:

Citations (extraits)

9a. Attentes et questions relatives aux bases légales:

- «Le moins possible de prescriptions légales (strict minimum nécessaire)»
- «Faut-il aussi adapter les règlements d'organisation? Si oui, dans quel délai?»

9b. Attentes et constatations relatives à l'administration:

- «Pas trop d'administration (simple et allégée)»
- «Eviter un travail administratif supplémentaire»

- «Conserver une structure simple»
- « limiter d'une manière générale le travail administratif (finances + personnel)»
- « limiter au strict minimum le travail administratif pastoral»
- «Pas des travaux supplémentaires pour les paroisses s'il-vous-plaît»
- «L'établissement des rapports prendra plus de temps»
- « Prestations d'intérêt général: tendance à une standardisation»

9c. Attentes et constatations relatives à l'autonomie et à la collaboration:

- «Encouragement de la collaboration interdisciplinaire des trois ministères (clarification des rôles)»
- «Etre attentif à la direction des paroisses (ensemble droit de regard/autonomie)
- «Il n'est plus possible de tenir compte des particularités locales»
- «Des prestations spécifiques bien acceptées sont menacées»

9d. Attentes en matière de politique d'information:

- «Plate-forme avec informations pour les paroisses»
- «Désir que les conseils de paroisses obtiennent des informations plus complètes et compréhensibles, et cela pas seulement sur les questions financières»
- «Mieux informer les paroisses et leurs membres au sujet de la nouvelle loi sur les Eglises nationales»
- «Les paroisses ont besoin d'avoir suffisamment tôt des informations sur la suite de la procédure»
- «Des informations claires (nouveau)»
- «Garantir la circulation de l'information vers les paroisses, newsletter sur la loi sur les Eglises»

Commentaire résumé à propos du cadre institutionnel:

Le Conseil synodal est conscient que les bases légales, les exigences administratives, les besoins d'autonomie et de collaboration de même qu'une politique d'information menée avec soin sont des facteurs qui ont une influence déterminante sur le cadre institutionnel des paroisses. Dans le cadre de son mandat, il fournira des informations à propos de l'application de la loi sur les Eglises nationales lorsque des décisions concrètes auront été prises. Il devrait déjà pouvoir le faire après le Synode d'été. En outre, des informations sur la situation actuelle seront certainement fournies lors des conférences des présidences de 2018.

Le secteur Paroisses et formation se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au sujet des conférences des présidences. Contact: bildung@refbejuso.ch ou 031 340 24 24.

Berne, mai 2018

Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, secteur Paroisses et formation.

Pasteur Stefan Ramseier, responsable du département

Kurt Hofer, responsable de secteur